



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

**Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt CHAMPAGNE-ARDENNE**

COMPLEXE AGRICOLE
DU MONT BERNARD
ROUTE DE SUIPPES - CS 60440
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

M. BERNARD HARAND

6 RUE D'ASSENS
52330 COLOMBEY LES DEUX EGLISES

CERTIFICAT INDIVIDUEL PROFESSIONNEL PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Directive 2009/128/CE du Parlement Européen et du Conseil du 21 octobre 2009

Décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011

Articles R.254-8 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

M. BERNARD HARAND

Né(e) le 15/11/1983 à BAR SUR AUBE (AUBE)

est titulaire du (des) certificat(s) individuel(s) produits phytopharmaceutiques :

Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Décideur (travaux et services)
(DTS)

Numéro de certificat : **OF-0082-20838**

Délivré le : **12/01/2016** par le Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
CHAMPAGNE-ARDENNE.

Date limite de validité : **12/01/2021**.

Certains certificats permettent l'obtention directe d'un ou plusieurs autre(s) certificat(s). Dans le cas où le certificat obtenu donne accès à un autre certificat (cf. annexe " OBTENTION DIRECTE DE CERTIFICAT(S) "), vous êtes dispensé(e) de solliciter le(s) certificat(s) obtenu(s) directement.

Ce certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à CHALONS EN CHAMPAGNE, le 12/01/2016

**Directeur Régional de
l'Alimentation de l'Agriculture
et de la Forêt
CHAMPAGNE-ARDENNE**

ANNEXE : OBTENTION DIRECTE DE CERTIFICAT(S)

Vous êtes titulaire d'un ou plusieurs des certificats suivants ; celui(ceux)-ci intègre(nt) les connaissances d'un ou plusieurs autre(s) certificat(s) qu'il est donc inutile de solliciter.

Le certificat **Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (CSPP)** intègre les connaissances des certificats suivants :

- Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques-Produits grand public (PGP)
- Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques-Distribution produits professionnels (PP)
- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Décideur en exploitation agricole (DEA)
- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en exploitation agricole (OPEA)
- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Décideur en travaux et services (DTS)
- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en travaux et services (OPTS)

Le certificat **Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques-Produits grand public (PGP)** intègre les connaissances des certificats suivants :

- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en exploitation agricole (OPEA)
- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en travaux et services (OPTS)

Le certificat **Mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques-Distribution produits professionnels (PP)** intègre les connaissances des certificats suivants :

- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en exploitation agricole (OPEA)
- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en travaux et services (OPTS)

Le certificat **Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Décideur en exploitation agricole (DEA)** intègre les connaissances des certificats suivants :

- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en exploitation agricole (OPEA)
- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en travaux et services (OPTS)

Le certificat **Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en exploitation agricole (OPEA)** intègre les connaissances du certificat suivant :

- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en travaux et services (OPTS)

Le certificat **Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Décideur en travaux et services (DTS)** intègre les connaissances des certificats suivants :

- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Décideur en exploitation agricole (DEA)
- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en exploitation agricole (OPEA)
- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en travaux et services (OPTS)

Le certificat **Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en travaux et services (OPTS)** intègre les connaissances du certificat suivant :

- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Opérateur en exploitation agricole (OPEA)

Le certificat **Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Applicateur en collectivités territoriales (ACT)** intègre les connaissances du certificat suivant :

- Utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques-Applicateur opérationnel en collectivités territoriales (AOCT)